

Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

1.

Débitrice: **JF Wursten SA**, Avenue de Beaulieu 5,
1890 St-Maurice
2.

Déclaration de faillite: 17.03.2014
3.

Suspension de faillite: 02.07.2014
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 21.07.2014
5.

Avance de frais: CHF 4'500.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: But : exploitation d'une menuiserie ; achat, vente, importation, exportation de toutes marchandises food et non food ; toutes affaires mobilières, immobilières convergentes à ses buts

Office des faillites de St-Maurice

Ch. Papilloud, préposée

1890 St-Maurice

01601793